

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2023-089**

EN DATE DU : **18 DÉCEMBRE 2023**

GROUPE SCOLAIRE MOUTIER-MALCARD : ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE 2024/2026

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/12/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy
DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François
MOULIN Éveline donne pouvoir à LALANDE Martine
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

◆◆◆◆

Conformément aux dispositions de l'article D.521-12 III du cod de l'éducation, la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

L'organisation du temps scolaire retenue pour l'école relevant de la compétence de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, arrive à échéance des trois ans.

Cette décision peut être renouvelée pour 3 ans.

Après avis pris auprès de l'équipe enseignante lors du conseil d'école du 17 octobre 2023, celle-ci souhaite la poursuite de la semaine à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- **DE CONSERVER** la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : matin 9h à 12h /pause méridienne 12h 13h30 /après-midi 13h30 16h30 au Groupe scolaire Marcel Richard.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Jean-François BOUILLON



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231218-2023-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024